

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 7 décembre 2015 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Gilles Ducharme
M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

186-12-2015

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par M. Conrad Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015;
4. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
5. Rapport de l'inspecteur municipal;
6. Demande d'aide financière pour la réfection d'une partie du rang Ste-Geneviève dans le cadre du Programme d'aide financière "Réhabilitation du réseau routier local / Volet Redressement des infrastructures routières locales;
7. Acceptation de la demande d'aide financière pour la réfection d'une partie du 5ème Rang dans le cadre du Programme d'aide financière "Réhabilitation du réseau routier local / Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local;
8. Subvention - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

9. Formation des comités pour l'année 2016;
10. Nomination du maire-suppléant et du substitut à la MRC d'Acton pour l'année 2016;
11. Nomination d'un substitut au représentant à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
12. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains - Achat conjoint de bacs roulants 2016;
13. Liste des comptes;
14. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2016;
15. AVIS DE MOTION – Règlement numéro pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2016;
16. Demande de commandite pour la fête de Noël des enfants organisée par Les Loisirs de Roxton Falls;
17. Dépôt des formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
18. Adoption des prévisions budgétaires 2016 d'entretien et d'exploitation de la station de pompage et du réseau d'égout du chemin des Chalets;
19. Adoption des prévisions budgétaires 2016 du service de gestion des eaux usées de la Municipalité du Village de Roxton Falls;
20. Adoption des prévisions budgétaires 2016 pour la bibliothèque de Roxton Falls;
21. Adoption des prévisions budgétaires 2016 pour les Loisirs de Roxton Falls;
22. Adoption des prévisions budgétaires 2016 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls;
23. Adoption des prévisions budgétaires 2016 du Service de premiers répondants de Roxton Falls;
24. Adoption des prévisions budgétaires 2016 pour la Régie intermunicipale de Roxton;
25. Adoption des prévisions budgétaires 2016 d'Omnibus région d'Acton;
26. Demande d'aide financière de la Maison jeunesse l'Oxy-bulle de Roxton pour l'année 2016;
27. Offre de service pour la gestion des archives pour l'année 2016;
28. Offre de services pour l'entretien ménager pour l'année 2016;
29. Divers :
 - 29.1. La Pensée de Bagot – Pages de Noël de Roxton Falls;
 - 29.2. Achat de lumières de rue;
 - 29.3. Adhésion au portail Québec municipal;
 - 29.4. Création d'une servitude permettant d'occuper le domaine public (chemin des Chalets);
 - 29.5. Avis de motion- Règlement décrétant des travaux de pavage et autres du Rang 5 sur 1900 mètres et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts;
30. Rapport des comités;
31. Correspondance;
32. Questions de l'assemblée;
33. Levée de l'assemblée.

187-12-2015

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2015;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

188-12-2015

4. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments – Dossier d'infraction propriété ayant le matricule 8547-50-5203**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la propriété ayant le matricule 8547-50-5203 est en infraction pour remblai dans la rive de la branche 63 de la rivière Jaune depuis le 28 octobre 2013;

CONSIDÉRANT QU'après plusieurs avis, communications et constats d'infraction, les travaux ne sont pas encore complétés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait accordé un délai final au propriétaire qui n'a pas été respecté;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. Gilles Ducharme

et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à l'inspecteur en bâtiments d'appliquer la réglementation, soit l'émission d'un second constat d'infraction avec amende.

Adoptée

189-12-2015

4. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments – Dossier d'infraction propriété ayant le matricule 8244-12-2919**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la propriété ayant le matricule 8244-12-2019 est en infraction suite à la construction d'une installation septique non-conforme aux plans et devis de l'ingénieur;

CONSIDÉRANT QU'après plusieurs avis d'infraction, lettres d'information, suivis de dossier, l'affaire n'est toujours pas réglée;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inspecteur en bâtiments à émettre un dernier avis d'infraction au propriétaire, lui accordant jusqu'au 1^{er} février 2016 pour corriger la situation. Qu'à défaut de se régulariser dans ce délai, le dossier soit transmis à Me Annie Aubé, avocate chez Therrien, Couture avocats.

Adoptée

190-12-2015

4. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

191-12-2015

5. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal tel que rédigé.

Adoptée

192-12-2015

6. **Demande d'aide financière pour la réfection d'une partie du rang Ste-Geneviève dans le cadre du Programme d'aide financière "Réhabilitation du réseau routier local / Volet Redressement des infrastructures routières locales – Préparation des plans et devis pour les travaux sur le rang Ste-Geneviève**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière pour la réfection d'une partie du rang Ste-Geneviève dans le cadre du Programme d'aide financière « Réhabilitation du réseau routier local / Volet Redressement des infrastructures routières locales;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis des travaux doivent être joints à la demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean Beuchesne de la firme WSP a présenté une offre de service au montant de 2 000 \$ pour la préparation des plans et devis ainsi qu'une somme de 500 \$ pour la préparation de la demande de soumission;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Jean Beuchesne , de la firme WSP pour la préparation des plans et devis.

Adoptée

193-12-2015

6. **Demande d'aide financière pour la réfection d'une partie du rang Ste-Geneviève dans le cadre du Programme d'aide financière "Réhabilitation du réseau routier local / Volet Redressement des infrastructures routières locales**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a pris connaissance des modalités d'application du Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et qu'elles ont été expliquées aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton désirent présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau

Appuyé par M. François Légaré

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL. Que la directrice générale soit autorisée à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Adoptée

7. **Acceptation de la demande d'aide financière pour la réfection d'une partie du 5ème Rang dans le cadre du Programme d'aide financière "Réhabilitation du réseau routier local / Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local**

La directrice générale informe les membres du conseil qu'elle a reçu une lettre du ministère des Transports du Québec confirmant

que suite au dépôt de la demande d'aide financière, le dossier est complet et conforme aux modalités d'application du programme.

29.5 **AVIS DE MOTION- Règlement décrétant des travaux de pavage et autres du Rang 5 sur 1900 mètres et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts**

Avis de motion est par les présentes donné par M. Gilles Ducharme, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil un règlement sera présenté pour adoption décrétant des travaux de pavage et autres sur le 5^{ème} Rang sur une distance de 1900 mètres et autorisant un emprunt pour en payer une partie des coûts.

194-12-2015

8. **Subvention - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est adoptée dans le cadre de la subvention "Aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Rang 9 pour un montant de 11 981.48\$;

Que les travaux sur le Rang 9, dont la gestion incombe à la municipalité, ont été exécutés conformément aux exigences et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

195-12-2015

9. **Formation des comités pour l'année 2016**

Il est proposé par M. Conrad Daviau
appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la formation des comités municipaux suivants et de procéder à la nomination des représentants municipaux au sein de divers organismes :

Comités à l'interne :

(M. Stéphane Beauchemin, maire, est d'office sur ces comités)

Urbanisme

M. Conrad Daviau
M. François Légaré

Voirie et cours d'eau

M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Contrat de travail – employés Mme Diane Ferland
M. François Légaré

Égouts M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Nomination des représentants municipaux pour agir comme
membre du conseil d'administration au sein des organismes
suivants :

Régie intermunicipale de M. Stéphane Beauchemin, maire
protection contre l'incendie M. François Légaré
M. Gilles Ducharme
M. Bernard Bédard (substitut)

Jumelage St-Avre Mme Diane Ferland

CADIR M. Stéphane Beauchemin

Régie intermunicipale M. Stéphane Beauchemin, maire
de Roxton Falls M. François Légaré
M. Conrad Daviau

Loisirs de Roxton Falls inc. Mme Diane Ferland
M. Bernard Bédard (substitut)

Bibliothèque municipale M. Gilles Ducharme
de Roxton Falls

Maison jeunesse L'Oxy-bulle M. Conrad Daviau

CDRN M. Gilles Ducharme

Premiers répondants M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland

Régie intermunicipale M. Stéphane Beauchemin
d'Acton et des Maskoutains M. Éric Beauregard (substitut)

Adoptée

196-12-2015

10. **Nomination du maire-suppléant et du substitut à la MRC d'Acton
pour l'année 2016**

Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par M. Conrad Daviau
et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Bernard Bédard,
soit nommé maire-suppléant et substitut au maire à la MRC
d'Acton pour l'année 2016.

Adoptée

197-12-2015

11. **Nomination d'un substitut au représentant à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

CONSIDÉRANT QU'un représentant et un substitut doivent être nommés par le conseil municipal pour siéger au conseil d'administration de la Régie d'Acton et des Maskoutains et que le représentant a été nommé par la résolution numéro 179-11-2015;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Éric Beauregard, conseiller, soit nommé à titre de substitut au représentant du Canton de Roxton à la Régie d'Acton et des Maskoutains.

Adoptée

198-12-2015

12. **Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains - Achat conjoint de bacs roulants 2016**

ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

ATTENDU QUE la Régie a fixé **au 11 décembre 2015 la date limite** à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

ATTENDU les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Gilles Ducharme
et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)	
		240 LITRES	360 LITRES
360 LITRES	240 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
10	511	0	20

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : 216, rang Ste-Geneviève, Roxton Falls (hôtel de ville).

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

199-12-2015

13. **Liste des comptes**

Il est proposé par M Gilles Ducharme
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 74 440.42 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

200-12-2015

14. **Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2016**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par M. Conrad Daviau
et résolu à l'unanimité ce qui suit :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui se tiendront selon les dates énumérées ci-dessous à 19h30 :

- ✓ mardi 12 janvier 2016;
- ✓ lundi 1er février 2016;
- ✓ lundi 7 mars 2016;
- ✓ lundi 4 avril 2016;
- ✓ lundi 2 mai 2016;
- ✓ lundi 6 juin 2016;
- ✓ lundi 4 juillet 2016;
- ✓ lundi 1er août 2016;
- ✓ mardi 6 septembre 2016;
- ✓ lundi 3 octobre 2016;
- ✓ lundi 7 novembre 2016;
- ✓ lundi 5 décembre 2016.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

15. **AVIS DE MOTION – Règlement numéro pour fixer le taux de taxes et compensation pour l'exercice financier 2016**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par M. Conrad Daviau qu'à une prochaine séance du conseil un règlement pour fixer le taux de taxes pour l'exercice financier 2016 sera présenté pour fins d'adoption.

201-12-2015

16. **Demande de commandite pour la fête de Noël des enfants organisée par Les Loisirs de Roxton Falls**

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. Gilles Ducharme et résolu à l'unanimité des conseillers de remettre la même somme que celle versée en 2014 pour la fête de Noël des enfants aux Loisirs de Roxton Falls.

Adoptée

17. **Dépôt des formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil sont déposées.

202-12-2015

29.1 **La Pensée de Bagot – Pages de Noël de Roxton Falls**

Il est proposé par M. Conrad Daviau appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers de publier un annonce contenant des souhaits du temps des Fêtes dans la page des gens de Roxton du Journal La Pensée de Bagot. Que le coût de cette annonce est de 165 \$.

Adoptée

203-12-2015

29.2 **Achat de lumières de rue**

Il est proposé par M. Gilles Ducharme appuyé par M. Éric Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter 5 lumières de rue (converties au DEL) à la compagnie Éclairages CM3.

Adoptée

204-12-2015

29.3 **Adhésion au portail Québec municipal**

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'adhérer au portail Québec municipal.

Adoptée

205-12-2015

29.4 **Création d'une servitude permettant d'occupe le domaine public (chemin des Chalets)**

CONSIDÉRANT QUE Me Christian Daviaua reçu le mandat de créer une servitude puisage d'eau dans un puits situé sur le lot numéro 4 437 244, cadastre du Québec, appartenant à M. Luc Côté (245, chemin des Chalets), en faveur de deux propriétés (lots 3 841 529 et 4 437 243, appartenant à Mme Diane Morin) et (lot 3 841 548, appartenant à M. Ghislain Gervais;

CONSIDÉRANT QUE la propriété de Mme Diane Morin et M. Ghislain Gervais sont situés de l'autre côté de la rue(chemin des Chalets);

CONSIDÉRANT QUE sans l'autorisation de la Municipalité, les propriétaires ne pourront pas effectuer de travaux sur les conduites d'eau dans la rue;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Gilles Ducharme appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la création d'une servitude autorisant les deux propriétaires à effectuer des travaux dans la rue aux conditions suivantes :

- Les propriétaires s'engagent à payer tous les frais relatifs aux travaux de remise en état de la route et ce, selon les instructions données par l'inspecteur de la municipalité afin de remettre la rue dans l'état où elle était avant de débiter les travaux;
- Les propriétaires dégagent la municipalité de toutes responsabilités quant aux bris qui pourraient survenir aux tuyaux lors de travaux de voirie.

Que tous les frais relatifs à la création de la servitude soient à la charge des propriétaires.

Que M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leurs remplaçants, soient autorisés à signer les documents à intervenir.

Adoptée

206-12-2015

33. **Ajournement de l'assemblée**

Il est proposé par Mme Diane Ferland
Appuyé par M. Gilles Ducharme
et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 20 h 55 l'assemblée soit
ajournée au 15 décembre 2015 à 18 h 10.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

